

de 20 minots d'os avec 4 ou 5 minots de terre prise dans la cour des animaux.

Les cultivateurs demeurant dans le voisinage des villes peuvent surtout utiliser les os comme engrais.

C'est surtout dans la culture des navets que cet engrais donne de meilleurs résultats.

Ce que nous venons de dire doit engage les cultivateurs à ne plus laisser une matière si précieuse pour l'amendement de leur terrain. Dans chaque maison on devrait avoir une boîte où tous les os seraient jetés et conservés pour être ensuite utilisés comme engrais. Quand même on n'en aurait qu'une petite quantité, ce peu ne doit pas être jeté.

Se procurer le plus d'engrais possible est le but que doit se proposer tout cultivateur; et pour atteindre ce but, il ne faut rien perdre.

Nous avons publié dans notre dernier numéro, un article sur les amendements. Nous continuerons à en publier de semblables, d'ici à quelques temps. Nous engageons nos lecteurs à ne pas les laisser passer sans examiner s'ils ne peuvent pas les mettre en pratique.

Les amendements de terrain ne sont guère en usage dans notre pays et cependant; ils sont extrêmement avantageux.

Nous avons fini de publier l'analyse du traité des vaches laitières. Nous mettrons cette suite d'articles en brochure, que nous pourrions vendre à bon marché. Comme appendice, sera ajouté dans le pamphlet, qui sera prêt sous peu, quelques articles sur les races bovines que nous avons en Canada.

Cette brochure sera d'une grande utilité à ceux qui voudront l'étudier.

*Mettez couvrir les poules  
de bonne heure.*

Aussitôt que vos poules cherchent à couvrir, donnez leur des œufs. Vous y gagnerez toujours à avoir des poulets de bonne heure.

"Amender une terre;" c'est lui ajouter certaines substances, certaines matières qui ont des qualités propres à corriger les défauts de cette terre. Ainsi par exemple, une terre que l'on cultive en seigle, en pommes de terre et en blé noir, aura besoin d'être amendée pour être fertile; la matière employée pour cet objet sera la chaux, qui est un "amendement". Maintenant que l'on sait ce que c'est qu'un Amendement, nous ne craignons plus d'employer ce mot; tous nos lecteurs nous comprendront.

Dire que le système des Amendement est un des plus utiles en Agriculture, est une vérité que plusieurs reconnaissent, mais dont bien peu savent profiter. En général parmi nous Canadiens, une terre que nous recevons de nos pères passe à nos enfants et de nos enfants à nos neveux, et ne reçoit aucun amendement quelconque.

Chacun tâche de rendre le plus possible de son bien, ses enfants imitent leur père, et personne ne songe à rendre à leur terre ce qu'il lui a ravi. On sait bien que la terre n'est pas inépuisable, on a mille exemples sous les yeux pour nous le prouver et pourtant l'on ne fait rien pour y remédier. Pourquoi cela? Est-ce que par hasard l'on aurait de l'apathie, du dégoût même pour des choses qui touchent de si près? Est-ce que l'on serait assez égoïste, est-ce que l'on aurait assez peu d'amour de patrie, pour ne pas penser à léguer à ses enfants un bien fertile, capable d'en faire des citoyens aisés propres à rendre des services à leur pays? Non; nous pensons que le Canadien s'occupe assez de son bien-être et du bien-être de ceux qui doivent lui succéder, qu'il aime assez son pays, pour ne négliger pas le seul moyen de léguer à ses enfants une propriété qui les fasse vivre largement et honnêtement, par là même un bon exemple à imiter, et le souvenir d'un père industriel et bon citoyen. Pourquoi donc laisse-t-il ses terres s'appauvrir sans y apporter de remède? La raison en est bien simple, c'est qu'il ne connaît pas le remède. Ce remède que nous allons indiquer, personne sans doute n'en conteste l'utilité, la nécessité. Néanmoins, pour que tout doute à ce sujet soit

levé nous allons citer un fait que voici. En France, un département (le département du Nord) dépense chaque année, sur les deux tiers des terres qu'il renferme la somme d'un million de francs, en chaux, marne, cendres de mer, cendres de tourbe et de houille. Aussi les récoltes qui s'y font sont elles toujours abondantes et très abondantes, tellement que ce serait un fait des plus étonnants, si l'on n'en connaissait la cause dans les amendements que l'on emploie si abondamment. Ainsi c'est aux amendements que les habitants de ce pays là doivent leurs abondantes récoltes; néanmoins il ne faut pas croire que ces amendements puissent être pris sans choix; au contraire, il faut un choix et un choix bien judicieux pour leur faire produire tous les effets heureux qu'on a lieu d'en attendre.

Cependant, avant de faire ce choix il y a une autre considération, c'est une considération préliminaire et indispensable. Cette considération consiste dans l'examen de la nature de la terre que l'on se propose d'amender. Car si une terre est une terre grasse, l'amendement ne sera pas le même que pour une terre formée de sable. Il est donc de la plus grande nécessité de bien déterminer la qualité de la terre; cela fait, on cherche la substance propre à servir d'amendement; cet amendement doit, règle générale, se chercher à la moindre distance possible du terrain qu'il doit rendre propre à la culture. Souvent même cet amendement se trouve, par un bienfait de la Providence, être sur la terre même qui est si peu fertile; on le trouve quelque fois dans un endroit abandonné, et plus souvent sous la première couche de terre. Ceci nous rappelle la méthode suivie en bien des endroits par rapports aux labours; on y emploie des charrues armées de soc qui entrent profondément en terre, et sortent sans y penser, on amende ainsi la couche supérieure; celle-ci recouvrait la matière propre à la rendre fertile.

Il y a différentes sortes d'amendements; les amendements par le mélange des terres, les amendements que l'on appelle stimulants, et les amendements dits calcaires.

Il n'est guère nécessaire de défi-